

La démarche méthodologique en 10 étapes



La région de Kayes dispose de fortes potentialités agro-sylvopastorales, minières, énergétiques et humaines. Elle se situe majoritairement en zone sahélienne avec un corollaire d'aléas climatiques préjudiciables à la production agricole et à toute l'économie rurale. Très enclavée, cette région constitue également une zone d'émigration par excellence. Ces aspects rendent difficile un décollage économique et social pour un épanouissement de la population.

Agir sur le développement économique de la Région de Kayes constitue une volonté forte partagée entre le GRDR et l'ARK. A cet effet, le Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural (GRDR) et l'Assemblée Régionale de Kayes (ARK) ont initié conjointement depuis 2008 une large démarche de travail sur le développement économique. Elle s'est traduite par une étude des potentialités économiques régionales, puis un diagnostic participatif des cinq filières régionales suivantes : **Bambou, Banane, Baobab, Bétail-Viande, Oignon-Echalote.**



GRDR- Kayes
rue 136 Porte 37
Legal Segou
BP 291 Kayes - Mali
mali@grdr.org
(223) 21.52.29.82

ETAPE 1 : Mise en place d'un comité de pilotage

Réunion avec les principaux partenaires de la région intéressés par le développement économique pour :

- 1) mettre en place un comité de pilotage sur les filières, présidé par le CRK ;
- 2) amender et valider la méthodologie générale et les critères de choix des filières à retenir.

Composition d'un comité de pilotage de 26 membres provenant des :

- Autorités régionales (CRK)
- Services techniques (ST)
- Organisations socioprofessionnelles (chambres consulaires et faïtières d'OP)
- Représentants des élus locaux
- Partenaires au développement
- Bureaux d'études
- Agents et COS GRDR

ETAPE 2 : Objectifs et critères

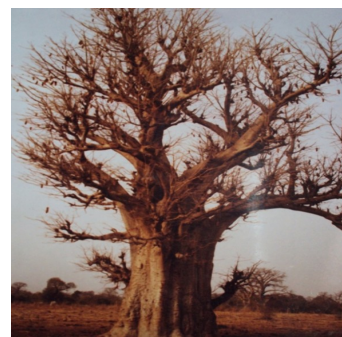
Identification des potentialités économiques régionales, à travers une collecte de données à Kayes et à Bamako auprès de personnes ressources.

Deux (2) séances de travail avec le Conseil Régional de Kayes (CRK):

- **Première séance de travail** : échanger sur le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'activité et connaître les attentes de l'Assemblée Régionale de Kayes (ARK) ;
- **Deuxième séance de travail** : échanger sur des critères de choix des filières (concernant la viabilité économique et financière, le potentiel physique, l'accès des acteurs locaux à la production, l'environnement institutionnel etc.), sur la composition et le fonctionnement d'un comité de pilotage (CP) sur les filières.

ETAPE 3 : Méthodologie

Définition d'un cadre méthodologique adapté, partagé et validé.



ETAPE 4 : Sélection des filières

Sélection des filières économiques par le Comité de Pilotage (CP)

Au préalable : conception et diffusion d'une note de cadrage présentant les critères de sélection réajustés et présélection de 10 filières jugées porteuses et soutenues par le CRK sous la forme d'un pré-diagnostic.

Réunion du CP afin de sélectionner 5 filières parmi les 10 filières présentées (en s'appuyant sur les critères de choix définis, une grille de notation et les pré-diagnostic).

Le Comité de Pilotage a sélectionné les 5 filières suivantes :

- les filières **bambou** et **baobab**, relevant du secteur des ressources naturelles ;
- la filière **bétail-viande**, relevant du secteur de l'élevage ;
- les filières **banane** et **oignon/échalote** relevant du secteur horticole.

Zones d'études retenues :

- ◆ Pour les filières **baobab** et **bétail-viande** : les 4 cercles du Nord de la région soit : **Kayes, Nioro, Diéma** et **Yélimané**.
- ◆ Pour la filière **bambou** : les 3 cercles du Sud de la région, soit : **Kita, Bafoulabé** et **Kéniéba**.

ETAPE 6 : Analyse

Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action des 3 filières

1) Rédaction d'une première forme de diagnostic par l'équipe PAIDEL ;

2) Approfondissement du diagnostic et réalisation d'un plan d'action à court et moyen termes par un consultant.

= Présentation détaillée de l'ensemble des actions nécessaires au développement de ces filières.

En parallèle, un atlas économique des filières en région de Kayes, avec un accent particulier sur les 5 filières retenues pour le PAIDEL et le PASH, sera

ETAPE 8 : Formation

Cycle de formation sur le développement des filières.

Les acteurs ciblés sont :

- Les membres du comité de pilotage ;
- Les élus des communes où les ressources sont le plus présentes et des communes partenaires du PAIDEL ;
- Les autorités locales, les services techniques et les principales organisations socioprofessionnelles de chaque cercle.

Cette action est menée avec le soutien de :



ETAPE 5 : Collecte des données

Réunions et enquêtes dans les cercles

• **Réunions de concertation** avec des représentants des autorités locales, des services techniques, des élus locaux et des organisations socioprofessionnelles afin d'échanger sur la démarche et les filières retenues

• **Enquêtes** dans des communes où les ressources sont fortement présentes pour collecter des données auprès des différents acteurs des 5 filières.

Les propositions suivantes ont été émises lors de ces réunions :

- 1) Mise en place d'un comité de pilotage au niveau du cercle pour créer un relais local et mieux intégrer les connaissances de terrain ;
- 2) Désignation d'un représentant de chaque cercle dans le comité de pilotage régional.

ETAPE 7 : Restitution

Restitution auprès du comité de pilotage à Kayes et dans les cercles:

- du diagnostic
- du plan d'action
- d'une première version de l'atlas économique pour amendement/validation

Finalisation des documents.

Organisation d'événements sur le développement économique local.

Présentation des résultats de l'action sur les filières aux différents acteurs impliqués dans la démarche, aux décideurs politiques et aux bailleurs de fonds intervenant dans la sous-région et en France.

ETAPE 9 et 10 : Mise en œuvre et suivi

Mettre en œuvre le plan d'actions de renforcement des filières (dispositif technique et financier) et finaliser/animer le dispositif de suivi-évaluation. Cette étape doit être pilotée par le comité.



Quelques chiffres concernant les bénéficiaires directs:

- 1 Collectivité Région: le CRK
- 4 Intercommunalités
- 4 Inter collectivités
- 1 Conseil de cercle